

le Britannia

LE BRITANNIA SE TRANSFORME

La rénovation du Britannia se prépare bien au-delà des seuls travaux. Confort des occupants, performance du bâtiment, maîtrise des nuisances et démarche environnementale : cette nouvelle lettre vous présente quelques-uns des engagements et des choix qui accompagnent cette transformation pour préparer le Britannia de demain.



Les coulisses d'un projet maîtrisé

Rencontre avec Nicolas Bois (Racine Avocats)

Dans cet entretien, Nicolas Bois, avocat associé chez Racine, explique comment son cabinet assure la sécurité juridique et opérationnelle de ce projet de rénovation énergétique. En tant qu'expert, il accompagne le montage du projet et le suivi des travaux jusqu'à la réception, veillant à ce que tout soit réalisé dans les meilleures conditions. L'avocat souligne notamment le sérieux des intervenants choisis, comme le maître d'ouvrage délégué Carré d'Or, dont l'état d'esprit est tourné vers la recherche de solutions amiables et la qualité d'exécution.

Il insiste également sur l'attention particulière portée aux occupants afin de limiter au maximum l'impact des travaux et de les informer au mieux pour qu'ils anticipent les aléas et puissent adapter l'organisation de leur travail.

Lire l'entretien

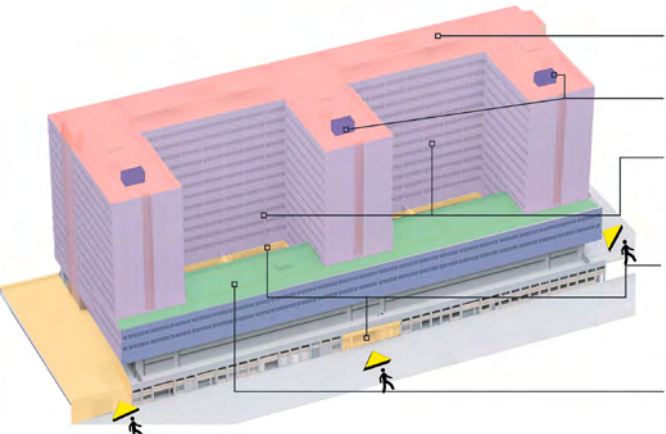
Le Britannia se prépare aux usages de demain

Un bâtiment plus confortable, plus performant et plus attractif

La rénovation du Britannia ne consiste pas seulement à moderniser un immeuble emblématique de la Part-Dieu. Elle vise avant tout à offrir aux occupants un environnement de travail plus confortable, plus performant et mieux adapté aux attentes d'aujourd'hui. Isolation renforcée, amélioration du confort thermique et acoustique, rénovation des espaces communs et performances énergétiques accrues contribueront à améliorer durablement la qualité de vie au quotidien.



Au-delà du bâtiment lui-même, cette transformation accompagne l'évolution du quartier de la Part-Dieu, qui affirme son attractivité comme l'un des principaux pôles tertiaires européens. En se mettant au niveau des nouveaux standards environnementaux et réglementaires, le Britannia renforce son identité et affirme sa place parmi les immeubles de référence du secteur.



Panneaux photovoltaïques

Modernisation de la VMC
Installation CTA double flux

Rénovation énergétique

- Isolation des façades & toiture
- Changement des menuiseries
- Protection solaire intérieure

Aménagements

- Réfection des parties communes
- Sécurisation des accès
- Végétalisation du patio intérieur
- Amélioration des flux de circulation

Végétalisation de la toiture

Réduire les nuisances, valoriser les matériaux

Des engagements concrets pour un chantier plus responsable

La rénovation du Britannia s'accompagnera d'une organisation rigoureuse afin de limiter les nuisances pour les occupants, les riverains et l'environnement. Une charte de chantier à faibles nuisances encadrera l'ensemble des interventions : réduction du bruit, maîtrise des poussières, nettoyage régulier des zones de circulation, gestion des livraisons et respect du cadre de vie feront partie des engagements imposés aux entreprises.

Au-delà de ces mesures, le projet intègre une véritable démarche d'économie circulaire.



Lire l'article

QUI CONTACTER, OU TROUVER L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL SUR LES TRAVAUX ?



Sur le site web
www.britannia.fr
et en suivant les FAQ



Formulaire
de contact



En s'inscrivant
sur la newsletter



En s'abonnant
à la chaîne
WhatsApp
du Britannia



En consultant
les futurs affichages
sur site

Pensez à vous inscrire à votre newsletter sur le site britannia.fr

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment. En renseignant votre adresse email, vous acceptez de recevoir nos newsletters et notre politique de confidentialité des données.

le Britannia

Suivez-nous sur : www.britannia.fr

Vous avez reçu cet email d'information en tant que locataires du Britannia.

Les informations contenues dans cette newsletter ont pour seul objet de vous informer, en tant qu'occupant des lieux, de l'organisation générale et du déroulement prévisionnel des travaux. Elles sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées en fonction des contraintes techniques, réglementaires, administratives ou d'organisation du chantier.

Ces informations ne constituent ni une garantie de délais, de niveau de nuisance ou de conditions d'occupation ni un engagement contractuel du syndic, du syndicat des copropriétaires ou des entreprises intervenantes. Elles ne modifient en rien les stipulations de votre bail ni les droits et obligations qui en découlent.

Pour toute question relative à vos droits de locataire (loyer, indemnisation, adaptation contractuelle, etc.), vous êtes invité à vous rapprocher de votre bailleur ou de vos conseils habituels. Pour toute question pratique sur l'organisation des travaux, vous pouvez utiliser les canaux de contact indiqués dans la présente newsletter.

